

L'INTERNET : L'UNIVERS DE L'ECRIT ELECTRONIQUE AU SERVICE DE LA CITOYENNETE

Hervé LE CROSNIER
Université de Caen

INTRODUCTION

Le développement de l'Internet met en relief de nombreuses évolutions de la " *société de l'information* ". Source de produits et de services nouveaux, le réseau informatique peut accompagner une nouvelle croissance, basée sur le développement d'une nouvelle économie politique de la connaissance.

Cependant, la maîtrise sociale des flux informationnels, notamment la capacité à développer une nouvelle lecture critique et de nouveaux modes d'échange et de coordination entre les citoyens, n'est pas une donnée de la technique mise en oeuvre dans les réseaux. Elle reste au contraire dépendante de l'action des pouvoirs publics, des structures syndicales et associatives et des choix d'entreprises.

Comment valoriser le potentiel des réseaux informatiques sans accentuer les phénomènes de marginalisation sociale ou le recul de la capacité des peuples à décider eux-mêmes de leur sort ?

Comment analyser l'émergence de nouveaux monopoles informationnels qui mettent en danger les structures démocratiques que se sont données les Etats et les organismes mondiaux ?

Comment garantir la diffusion démocratique de la connaissance et au-delà une nouvelle coopération entre les pays riches (et info-riches) et les pays en voie de développement (et info-pauvres) ?

Enfin, pourquoi la notion de bibliothèque, dans son aspect technique (organisation de vastes fonds de documents) comme dans

son aspect de redistribution sociale (libre accès pour tous aux documents essentiels de la vie collective, de la citoyenneté, de l'éducation et de la connaissance) représente une métaphore et un modèle pour aborder les enjeux de la période à venir ?

Voici quelques questions que j'aimerais vous faire partager.

1 - L'Internet vient bousculer les pratiques sociales de production, stockage et transmission de la connaissance :

- nouveaux documents numériques;¹
- nouvelle interaction entre le lecteur et le document (hypertexte);
- nouvelle lecture sociale², notamment marquée par les commentaires publics et les listes de diffusion.

On ne peut pas comprendre l'impact de l'Internet si on ne se penche pas sur l'existence de nouveaux documents numériques. Un document est un objet stable, destiné à durer. Cela le distingue principalement des médias de diffusion. On peut lire, relire et critiquer un document. Peu nous importe alors qu'il soit composé de textes, d'images, de sons ou de vidéos.

1 Hervé LE CROSNIER. - Les bibliothèques numériques. - In : *Forum Initiatives 97, Hanoi, 25-26 octobre 1997.*

Version électronique :

<http://www.info.unicaen.fr/herve/pub97/hanoi/>

Version éditée : *Document numérique*, 1998, Vol 2, n° 1, p. 23-35.

2 John Seely BROWN et Paul DUGUID, 1996, *The social life of documents, First Monday*, [journal électronique], 1996, Vol 1, n° 1, 6 mai. (<http://www.firstmonday.dk>)

L'Internet représente un média très particulier qui fait cohabiter le flux, la circulation de l'information et le stock, la recherche des documents dans des réservoirs d'information, des bibliothèques numériques. L'Internet fait aussi cohabiter des relations entre personnes (messagerie, news, chat-room) et des relations personne - document (recherche documentaire, moteurs de recherche, navigation, documents interactifs). Le point d'inflexion de cette approche sociale de la lecture se situe au niveau de la " *page personnelle* " de l'internaute, à la fois carte de visite, avatar représentant son auteur, ses goûts et ses espoirs sur le réseau, mais aussi forme organisée d'auto-édition, offrant au public connaissances et productions personnelles.

Il va nous falloir comprendre cet Internet-là, dans toute sa complexité, pour construire des bibliothèques numériques. Certains se servent d'abus et d'aberrations pour dénoncer un peu facilement le " *manque de fiabilité* " ou la " *manipulation* ". En fait, l'Internet porte un ensemble de discours, condensés dans des documents ; un ensemble très important (les dernières estimations parlent de 250 millions de documents, ou 320 millions de " pages "). Or tous ces discours ne se valent pas. Il convient de leur apposer des marques de fiabilité ou de qualité pour que le lecteur s'y retrouve, qu'il puisse distinguer le futile de l'essentiel, le spécialisé de l'encyclopédique, la recherche de la vulgarisation. C'est déjà le cas dans le domaine de l'édition imprimée pour laquelle l'auteur, l'éditeur, la collection, le titre du journal constituent autant de marques de valeur. La taille de l'Internet, ainsi que son rythme de croissance et de modification rendent urgent les réponses à ce défi de la validation, mais le rend aussi plus complexe, étant donné la nouvelle organisation de la production documentaire. Celle-ci travaille par distillation : chacun envoie de l'information ou la rend disponible sur un site web. Des " *éditeurs multimédia* ", des réseaux de connivence ou de partage de valeurs communes filtrent, sélectionnent, organisent, ouvrent des accès pour permettre cette rencontre validée entre un document et un lecteur.

Il y a là un nouveau mode de travail, mais aussi de nouveaux emplois qui nécessitent de définir une nouvelle économie de la connaissance. Cette nouvelle économie est riche de perspectives car elle part de la coopération des auteurs pour la promotion réciproque (citations, réseau de valorisation mutuelle, réseaux associatifs et coopératifs ou édition commerciale indépendante). Elle peut aussi être grosse de la constitution de nouveaux monopoles, plus subtils et dangereux encore, qui se nourrissent du suivi des lectures d'un individu repéré, de son enregistrement dans les services web ou du suivi de sa navigation pour obtenir un profil personnalisé et lui vendre en retour les informations ou les biens et services adaptés ³. Ces " *monopoles de la convergence* " se constituent sous nos yeux ⁴. Les responsabilités des bibliothèques, sont énormes. Comment éviter que l'individu perde son autonomie de lecture, et comment favoriser la fluidité de l'échange et la constitution volontaire de groupements actifs sur la scène publique ?

2 - L'enjeu de l'éducation est central dans cette nouvelle configuration de la connaissance :

- fournir des documents à l'apprenant;
- fournir des documents (notamment des

³ Karen HUNTER. - Science Direct., 1997.
<http://web.mit.edu/waynej/www/hunter.htm>

⁴ En décidant de construire cette banque de données, *Elsevier Science* avait en tête plus que ce service. Science Direct est aussi un environnement et une ressource sur lesquelles d'autres disciplines, ou services industriels, peuvent être construits. (...) Les journaux *elsevier* et ceux des autres éditeurs participants qui sont disponibles au travers de Science Direct et l'infrastructure technique et logicielle permettent de créer des niches de service pour des disciplines spécifiques (...) Ces services sont dirigés vers les scientifiques individuels (...)"

⁴ Nathan NEWMAN. - From *Microsoft Word* to *Microsoft world* : how *Microsoft* is building a global monopoly. - A NetAction white paper, 1997.
<http://www.netaction.org/msoft/world/MSWord2World.html>

documents de présentation) à l'enseignant;

- trouver de nouveaux modes de travail en groupe, en présence ou à distance... ou plutôt en présence ET à distance;
- éviter que l'utilisation du multimédia ne soit qu'un nouveau cheval de Troie pour accentuer le glissement de l'éducation d'un bien public vers un marché de l'enseignement⁵ piloté par les fabricants de matériel et de réseau et les vendeurs de contenu.

Dans le domaine de l'éducation, nous pouvons valoriser la double nature de l'Internet : outil de stockage de documents utilisables dans le travail pédagogique et outil de mise en contact entre les individus.

3 - La connaissance est un bien public

Cette affirmation concerne autant :

- la production et la diffusion de la connaissance;
- le rôle nouveau des universités et des centres publics de recherche dans la libre mise à disposition pour tous des connaissances produites par la recherche;
- la remise à plat du rôle et des fonctions de l'éditeur commercial dans la nouvelle économie politique de la connaissance qui est en train de naître;
- une nouvelle articulation entre les divers pays du monde, un respect plus marqué envers la science qui se produit " ailleurs ", notamment dans les pays du Sud et de l'Est.

La connaissance est aujourd'hui majoritairement portée par les articles des journaux scientifiques. Or nous devons nous interroger sur le phénomène de concentration et d'inflation de l'édition scientifique. Considérons le circuit de production : l'auteur est rémunéré par la puissance publique (université). Son travail est publié par un éditeur qui réclame l'attribution des " droits d'auteurs " (*copy-*

⁵ Philippe RIVIERE. - Les sirènes du multimédia à l'école. - *Le Monde Diplomatique*, 1998, avril, page 21.

right). Et c'est encore la puissance publique qui est le principal acheteur par le biais des bibliothèques. Ceci constitue un circuit étrange de financement et plus encore de pouvoir. Car l'éditeur n'agit pas seulement comme " prestataire de service ". En obtenant la gestion des "droits d'auteurs", il thésaurise sur la connaissance publique pour mieux la revendre ensuite en s'offrant un " droit de suite " sur le travail des auteurs, à chaque fois que la connaissance publiée sert de base à de nouvelles recherches ou à l'éducation⁶. Cette dérive du *pay-per-view*, paiement à l'acte de lecture, est une menace pour l'équité des recherches et pour le maintien de la curiosité qui est au fondement de la pulsion épistémologique⁷.

4 - Un droit d'auteur sans auteurs ?

L'exemple des périodiques scientifiques n'est qu'un aspect de la modification générale que subit actuellement la conception de " propriété littéraire et artistique ". Les nouvelles pratiques juridiques concernant le " droit d'auteur " remettent en cause les fondements humanistes de cet acquis. De nouvelles lois et pratiques laissent s'imposer l'idée que l'on pourrait protéger par le droit d'auteur des oeuvres qui n'auraient pas

⁶ L'éditeur *Reed - Elsevier* représente le modèle de la construction d'un monopole de la convergence dans l'édition scientifique : Kenneth N. GILPEN - Concerns About an Aggressive Publishing Giant. - *New York Times*, 1997, (December 29):C2

Un dossier documentaire concernant Elsevier est maintenu sur le site eco-doc de l'Enssib : <http://www.enssib.fr/eco-doc/>

⁷ Les présidents des principales associations scientifiques étatsuniennes en témoignent : *Prohibit unauthorized extraction, use, or reuse of any database, or any substantial portion of a database (as defined by the database vendor) and effectively establish the basis for a pay-per-use system.*

Bruce ALBERTS, President of the National Academy of Sciences - USA ; Wm. A. WULF, President, National Academy of Engineering ; Kenneth I. SHINE, President, Institute of medicine. - Lettre au secrétaire au Commerce à propos de la législation proposée par les Etats-Unis auprès de l'OMPI.

d'auteurs (au sens de créativité littéraire et artistique), à l'instar des banques de données, protégées sans que la preuve de l'apport créatif soit à faire (droit *sui generis*) ou encore le développement du pay-per-view qui fait disparaître la notion de "reproduction" des oeuvres...

Le logiciel par exemple est avant tout un produit industriel. Il faut avoir un regard étrange pour y voir une création littéraire et artistique !!! Or sa protection par le DA se fait à l'encontre de l'intérêt de l'utilisateur: comme oeuvre, le logiciel est fourni "tel quel", sans garantie par le producteur industriel. Imaginez une situation similaire dans l'industrie automobile. Il ne faut pas que toutes les oeuvres de l'intelligence se retrouvent sous le parapluie du droit d'auteur, car toutes les créations humaines portent aussi une part de travail intellectuel. Il y a certainement plus de travail intellectuel dans n'importe quelle automobile qui circule dans cette ville que dans nombre de logiciels ou banques de données. Verra-t-on des fabricants d'automobiles demander à protéger leurs découvertes par le droit d'auteur et demander un versement proportionnel à l'utilisation, pourquoi pas chaque matin en tournant la clé de contact par télépaiement numérique via satellite ? Cauchemar paranoïaque ? ... Les architectes le font déjà en interdisant la photographie de certains bâtiments, privatisant ainsi l'espace public de la rue au nom des droits d'auteurs.

Il faut suivre de près les évolutions actuelles du droit d'auteur⁸. En tant que bibliothécaires, nous avons tendance à défendre les auteurs, et à nous sentir parfaitement solidaires de la création, prêts à un respect scrupuleux des règles de protection des auteurs... Ces règles humanistes peuvent-elles s'étendre à des secteurs qui devraient relever d'autres modes de protection, notamment des protections commerciales (banques de données) ou industrielles (logiciels).

⁸ Pamela SAMUELSON. - Copyright and digital libraries. - *Communications of the ACM*, 1995, avril, 38(3), p. 15-21 et 110.

5 - La convergence entre l'informatique, les télécommunications et les médias

Rendue possible par la numérisation⁹, elle peut générer des situations d'exclusion informationnelle mettant en danger les choix d'autonomie des individus et les choix démocratiques des nations.

En particulier, un nouveau type de monopole émerge de ce rapprochement, dont Microsoft, Elsevier, la CEGETEL-Berstelmann, CNN, Disney... sont les figures de proue. Ces monopoles ont en commun de partir d'une position de verrou, de garde-barrière, dans un des secteurs de diffusion de l'information... pour s'étendre et bénéficier d'une mainmise sur les informations produites par les lecteurs eux-mêmes. Il existe un grand danger démocratique à voir des groupes aussi importants posséder les traces des lectures et des chemins de réflexion de millions d'utilisateurs.

Que deviennent le libre - arbitre des individus d'un côté (commerce électronique, loisirs) et l'indépendance nationale de l'autre (recherche scientifique et industrielle), quand chaque acte de lecture, chaque choix de navigation est consigné dans des banques de données qui servent à mieux adapter les produits à chacun en particulier.. et à tous en général au travers de ce phénomène d'individualisation de masse repéré depuis les années 60 et propre aux sociétés de développement des médias ?

6 - L'Internet souligne un nouvel enjeu linguistique

La tendance générale du réseau de la convergence est à l'homogénéisation culturelle et linguistique... alors même que le ciblage des lecteurs permettrait la diversi-

⁹ Commission européenne. - Livre vert sur la convergence des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies de l'information, et les implications pour la réglementation. - Bruxelles, le 3 décembre 1997
<http://www.ispo.cec.be/convergencegp/>

fication. Les langues qui ne sauront pas s'imposer dans le réseau de l'information, de la communication, de la culture et de la connaissance, qui est en train de se mettre en place, seront à terme vouées à dépérir.

Nous devons revendiquer la diversité linguistique sur le réseau : diversité des contenus, des approches culturelles, mais aussi diversité linguistique des supports informatiques et des logiciels.

Une géopolitique des langues se met en place, et les divers peuples du monde attendent de la France, et plus largement de la francophonie, qu'elle maintienne son attitude ferme et déterminée pour la défense de " l'exception culturelle " à opposer à la vague du marché dominant. Les récents projets du gouvernement français (*Une société de l'information pour tous*¹⁰) ou du gouvernement québécois (*Agir autrement*¹¹) sont des initiatives importantes qui visent (entre autres) à multiplier l'offre de documents en français. D'autres univers linguistiques font de même, à commencer par les hispanophones.

La multiplicité des langues est une richesse de l'humanité qu'il faut défendre et préserver dans l'univers du réseau informatique, d'autant plus qu'il en offre les moyens techniques. A ce titre, la proposition de Pierre SANE¹², secrétaire général d'Amnesty International, de traduire dans toutes les langues du monde la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* peut trouver dans l'Internet un support (diffusion) et un outil (coopération humaine pour aboutir à la réalisation du projet). Ce serait là un beau projet montrant les valeurs civiques que peut porter l'Internet.

¹⁰ Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information : programme d'action gouvernemental. - Secrétariat général du gouvernement, 1998, janvier. <http://www.premier-ministre.gouv.fr/>

¹¹ Agir Autrement <http://www.mcc.gouv.qc.ca/cominfo/autorout/politique/poli.html>

¹² Pierre SANE. - Indivisibles droits humains. - *Le Monde Diplomatique*, 1998, mai, p.32

7 - L'Internet renouvelle la relation entre l'information et la citoyenneté

Alors que les pouvoirs centralisés vivent du secret, l'Internet permet au contraire la libre mise à disposition des documents essentiels pour la conduite des affaires publiques, permettant aux citoyens de s'en emparer.

Dans ce cadre, la situation française, qui voit une société privée disposer d'un monopole sur la diffusion électronique des documents produits par l'Etat, et au premier titre la Loi elle-même, apparaît comme un véritable détournement de l'énergie citoyenne dont nous avons pourtant tant besoin. Disons le haut et fort : la concession du service public est le verrou qui freine les actions de l'Etat pour inciter à un renouvellement démocratique par la libre mise à disposition de l'information¹³.

Mais à côté de ce verrou, il existe un autre frein : trop souvent la relation proposée est celle d'un Etat omniscient, principalement représenté en ce domaine par son administration, qui choisit l'information dont le citoyen a besoin. Et cela au nom de l'idée simple que personne ne veut lire toute la littérature grise produite par la puissance publique.

Mais la citoyenneté ce n'est pas cela !!! C'est au contraire le développement et la coordination des corps intermédiaires : associations, syndicats, partis politiques, groupes de pression, groupes de réflexion, revues... tout ce qui permet une lecture socialisée des documents publics. Ces groupes lisent et interprètent collectivement les documents publics puis les rediffusent auprès de leurs membres ou leurs sympathisants. Le vote seul est une action individuelle. Mais il doit être le produit de la démocratie collective. Nous connaissons trop de votes sans démo-

¹³ Hervé LE CROSNIER. - L'économie de l'information dans le contexte des nouvelles technologies. - In : *L'information du domaine public à l'heure de l'Internet et du numérique*, Journée d'étude organisée par l'ADBS. <http://www.info.unicaen.fr/herve/pub97/juin/>

cratie. La démocratie a besoin de formes de regroupement, d'interaction, de confrontation, d'alliances et de confiance.

Dans le domaine documentaire, la démocratie se traduit par deux exigences parallèles :

- que chacun puisse accéder à l'information publique (démocratisation de l'accès);
- que celle-ci puisse être librement redistribuée au sein des groupes, associations, partis, syndicats... ou bien de ceux-ci vers leurs sympathisants.

D'évidence, cette deuxième possibilité, qui est la base du partage démocratique de l'information publique, implique que l'accès aux documents publics, celui qui est assumé par la puissance publique au nom de la première exigence, soit gratuit. On entre alors dans un calcul économique complexe qui permet de concevoir l'information publique comme une utilité pour le développement durable et citoyen et non un marché en soi.

Une telle idée part aussi du principe que l'Etat a encore un sens, que l'organisation collective de la société n'est pas un simple marché des biens symboliques. Elle plaide pour une démocratie coopérative et non une optimisation des marchés. À notre époque d'AMI ou de NTM, cette idée n'a pas le vent en poupe. Mais elle s'arc-boute sur la croyance et l'espoir d'une démocratie renouvelée, permettant dans l'espace public de définir ensemble, par la raison et le débat, le " *bien public* ", cette belle notion héritée des Lumières.

L'Internet est un nouvel outil dans cette perspective, qui élargit et renforce l'agora mondiale. Un outil qui peut être puissant dans les mains des citoyens comme le montre la récente affaire de l'AMI ¹⁴, dont la

signature a été rendue impossible grâce à la mobilisation des internautes utilisant les ressources du réseau (stock : les internautes pouvaient lire le texte qui était gardé secret... et flux : contribuer au débat et à l'information la plus large).

Faire en sorte que l'Internet participe de cette ré-appropriation de la vie publique par tous doit rester un critère dans le développement de projets d'information en réseau .

Si nous devons choisir une boussole dans cet océan de changements et de propositions qui affectent la production et la diffusion de l'information documentaire, ce serait celle-ci : est-ce que ces changements favorisent l'expansion de la connaissance, de l'éducation et de la citoyenneté ?

Appliquons ce nouveau " *rasoir d'Occam* " à toutes les propositions que le novisme fait naître chaque jour sous la plume des thuriféraires d'un âge d'or du marché de l'informatique. Et nous pourrions mieux juger ce qui est réellement positif pour l'humanité de ce qui n'est que poudre aux yeux et nouvelles formes d'exploitation et d'aliénation.

8 - L'Internet est un miroir

Il est le reflet, dans le domaine de l'information, des médias et de la documentation, d'un double phénomène dont on peut repérer de nombreux symptômes :

- une privatisation accélérée de la sphère publique;
- une marchandisation de la sphère privée.

Cette double pince-étau se traduit par une limitation de l'autonomie pour les individus et par une limitation de la place des choix démocratiques pour les groupes et les nations.

¹⁴ Le débat sur l'AMI monte très clairement l'impact du réseau Internet sur la politique mondiale et l'intervention citoyenne. De nombreux sites sont consacrés à ce débat, depuis celui des rédacteurs (OCDE : <http://www.oecd.org/>) jusqu'aux opposants.

L'ONG d'origine française ATTAC a lancé le débat en France et maintient une liste de pointeurs sur les sites du monde entier : <http://www.attac.org/>

Il existe des dangers d'un détournement du potentiel de l'Internet, potentiel de coopération, potentiel éducatif, potentiel dans la libre disposition de l'information, potentiel dans le renouveau du débat démocratique... vers une nouvelle forme d'organisation sociale qui prive le citoyen d'agir, de se former, de s'informer librement et collectivement. Ce détournement fait naître une nouvelle division entre les info-riches et les info-pauvres, une division qui loin de redistribuer les cartes, viendrait se placer en renforcement des divisions déjà existantes. Le mouvement récent en France des collégiens, lycéens et enseignants de Seine Saint-Denis nous rappelle actuellement que cette nouvelle division s'inscrit aussi au coeur même des pays industrialisés.

9 - Nous pouvons combattre ces dangers

L'existence d'un danger ne signifie pas qu'il va se réaliser. Le renouveau de l'humanisme révolutionnaire, l'esprit des Lumières qui anime l'Internet offre aussi, comme nous l'avons souligné plus haut une opportunité de réaction coopérative.

Pour combattre ces dangers nous pouvons :

- désigner précisément les tendances contraires à la démocratie humaniste telles qu'elles se font jour dans le domaine de l'information et de la documentation. Cela requiert des études et des réflexions collectives pour développer l'analyse critique de l'économie politique de la connaissance.
 - nous appuyer sur une démarche coopérative :
 - ◇ au niveau des infrastructures, avec un rôle essentiel des pouvoirs publics dans l'ouverture de ces infrastructures à tous par le biais des associations, syndicats, groupes, collectifs qui participent à la vie publique;
 - ◇ au niveau des logiciels, en favorisant les logiciels libres, et particulièrement aujourd'hui l'élément emblématique de
- cette démarche, le système d'exploitation Linux;¹⁵
 - ◇ au niveau des contenus, par le développement de véritables " bibliothèques numériques ", qui permettent l'accès démocratique à la connaissance.
- valoriser les structures intermédiaires :
 - ◇ la connaissance utilise des relais pour s'étendre, notamment les associations scientifiques, les réseaux de la recherche, les partenariats inter-universitaires;
 - ◇ l'éducation n'est pas un marché individuel, mais bien une organisation collective, publique (rôle des Etats dans la promotion de l'égalité sociale), mais aussi associative, au travers du renouveau de l'éducation populaire.;
 - ◇ la citoyenneté passe par la remise en mouvement des démarches de regroupement et le remplacement des discours creux par la compétition des idées. Le citoyen n'est pas un " consommateur " isolé de biens symboliques, mais un individu actif, à la fois autonome et associé;
 - ◇ dans le domaine de la documentation, les bibliothèques sont l'archétype de cette structure intermédiaire qui est si importante pour le maintien d'un projet social collectif.
 - favoriser l'autonomie des individus par leur insertion coopérative :
 - ◇ participer de cette nouvelle lecture critique et socialisée (droit de lire, relire, citer et critiquer... qui est remis en cause par de nombreuses pratiques de l'Internet, mais aussi et surtout des médias de diffusion);
 - ◇ refuser les systèmes non-normalisés. La normalisation, comme le montre le travail de l'IETF, organisme de normalisation de l'Internet, est un élément de l'autonomie, en favorisant les expériences coopératives, en évitant de soumettre les projets à des décisions

¹⁵ Glyn MOODY. - The greatest OS that (n)ever was. - *Wired*, 1997, août, p. 122-125 et 154-158 et 164.

extérieures dictées par des intérêts purement commerciaux ¹⁶.

CONCLUSION : LE ROLE DES BIBLIOTHEQUES

Les bibliothèques ont toujours été des outils collectifs de l'autonomie. Les rôles d'organisation de la connaissance et de démocratisation des accès qui leur ont été associés depuis un siècle en font un modèle central à l'heure du développement de l'Internet. Dans ce cadre, les bibliothèques défendent les " *droits du lecteur* ". Un droit démocratique qu'il faudrait mieux définir et valoriser pour qu'il puisse s'opposer à cette tendance à tout transformer en rapports financiers et marchands ¹⁷.

Dans le contrat implicite de l'achat des oeuvres imprimées, le lecteur part avec certains droits, notamment relire, annoter, donner une oeuvre, la prêter... voire la brûler comme Pépé CARVALHO, le héros de Manuel Vasquez MONTALBAN. Mais dans la nouvelle configuration qui se met en place, le lecteur n'a plus que le droit de payer, payer encore... et tout cela pour en plus être suivi à la trace dans ses lectures.

Une remise à plat du droit d'auteur est nécessaire pour protéger les véritables créateurs d'une part, et encourager la lecture

critique et socialisée d'autre part... une lecture qui est en même temps la source et le combustible de la création.

Les bibliothèques ont une place centrale à jouer dans cette situation en défendant les droits du lecteur, les droits de la société et les droits des créateurs. Une tâche d'ampleur face à la marchandisation de tous les aspects de l'information qui se met en place. Les bibliothèques peuvent maintenir dans la société une préoccupation permanente concernant l'expansion continue de la connaissance, de l'éducation et de la citoyenneté.

C'est une belle mission qui découle de notre place au confluent des traditions humanistes de l'écrit et de l'innovation technique pour mieux répondre aux besoins des lecteurs. Une mission de diffusion démocratique de la connaissance qui doit se retrouver dans nos pratiques au sein des réseaux informatiques. Développons l'organisation et étendons l'accès aux documents numériques et nous avancerons dans la définition de la nouvelle économie de la connaissance qui se met en place pour y privilégier l'expansion de la connaissance, le développement de l'éducation et l'émergence d'une nouvelle citoyenneté.

16 Christian HUITEMA. - Et Dieu créa l'Internet. - Eyrolles, 1996.

17 Hervé LE CROSNIER. - L'influence de l'Internet sur l'économie des bibliothèques. - In : *Economie*

et bibliothèques, sous la direction de Jean-Michel SALAUN. - Edition du cercle de la librairie, 1997, septembre. - p. 91-115.

NOTE BIOGRAPHIQUE

- ◇ Hervé LE CROSNIER
Maître de conférences en informatique à l'Université de Caen, après avoir été 10 ans conservateur de bibliothèque.
Modérateur de la liste de diffusion BIBLIO-FR.

Plus d'informations à :
Herve.Le_Crosnier@info.unicaen.fr
<http://www.info.unicaen.fr/herve/>